

Surveillance de la natalité

INSTRUCTIONS

FONDEMENTS BIOLOGIQUES

L'objectif de ce programme est d'évaluer annuellement la réussite de la reproduction. La proportion de juvéniles dans les captures après reproduction constitue un bon indice du succès de la reproduction. On doit tenir compte du fait que les juvéniles capturés en dispersion post-émancipatoire ne sont pas nés sur place. Certains milieux pourront attirer les juvéniles; d'autres n'auront pas les ressources alimentaires nécessaires pour les retenir. On recherche une seule estimation annuelle pour la France, et pour l'ensemble des milieux. Par conséquent, il importe de multiplier le nombre de sites de capture à travers le pays.

Un des objectifs du programme S.T.O.C. - capture est précisément d'estimer l'évolution inter-annuelle du taux de natalité. Il s'est avéré que les taux de natalité obtenus par le programme S.T.O.C. étaient beaucoup trop faibles. Ceci peut se comprendre par le choix de la période. Le programme S.T.O.C. est centré sur la période de reproduction. La plupart des stations ont cessé leurs activités alors que bon nombre de jeunes (secondes nichées principalement) ne sont pas encore sortis du nid. Étant donné que le piégeage effectué dans le cadre du programme S.T.O.C. est constant d'une année à l'autre, les indices de natalité restent proportionnels à la natalité réelle et la comparaison inter-annuelle n'est pas biaisée. Néanmoins, le nombre de jeunes pour quelques espèces clefs du programme (e.a. Bruant jaune, Hypolaïs polyglotte) est tellement faible qu'on peut émettre des doutes quant à la qualité des indices de natalité obtenus.

Il n'est pas souhaitable de modifier les protocoles S.T.O.C. pour de multiples raisons. Dès lors, la bonne manière de résoudre le problème posé est de mesurer la natalité après reproduction sur un très grand nombre de sites nouveaux considérés comme représentatifs du territoire national.

Le programme surveillance de la natalité vient donc comme complément du programme S.T.O.C. Il s'agit néanmoins d'un programme autonome dans la mesure où les résultats de ces deux programmes seront considérés de manière indépendante.

NATURE DES INFORMATIONS NECESSAIRES

Outre les informations habituelles (espèce, capture ou contrôle, bague, âge, sexe, date, localité), des informations sur l'état de mue et la présence éventuelle d'une plaque incubatrice sont requises. Toutes les autres informations (aile pliée, adiposité, ...) sont facultatives. Même si les auto-contrôles ne sont pas utilisés, il est nécessaire de les mentionner. Ils pourront être utilisés dans le cadre d'autres recherches.

CODES pour BORDEREAU

case

A = Adiposité

C = Circonstances

D = Heure

PROTOCOLE (SITE, ESPECES et PERIODES).

Le protocole n'a nul besoin d'être standardisé étant donné que l'objectif est l'estimation d'une proportion. Il n'y a en pratique que deux restrictions:

Date: les opérations de capture effectuées dans le cadre de ce programme sont limitées à la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre.

Site: Chaque opération devra impérativement s'effectuer dans un site vierge et durera une journée au plus. Par conséquent, les sites ne pourront avoir fait l'objet de captures dans le cadre d'autres programmes antérieurement, au cours de l'année. Ces sites pourront cependant être exploités après les opérations du thème 14, dans le cadre d'autres programmes. Cette clause est impérative. Elle s'explique par le fait que les juvéniles sont beaucoup plus mobiles que les adultes. La répétition d'opérations de capture au même endroit apporte beaucoup plus de nouveaux juvéniles que d'adultes et biaise de manière très importante l'estimation de la proportion de jeunes. Un site est considéré comme vierge si aucune capture n'a été effectuée dans l'année dans un rayon de 3 km. Le même site peut par conséquent être visité plusieurs années de suite.

Il faut noter aussi que:

- Toutes les espèces peuvent être baguées, avec une préférence pour les Passereaux les plus communs et ceci pour obtenir un effectif suffisant pour estimer l'indice annuel.
- Le nombre de filets n'est pas limité.
- Le type de milieu est laissé à la discrétion du bagueur.
- La repasse du chant n'est pas autorisée.

Il est important de remarquer également que tous les individus seront bagués, même si leur âge n'a pu être déterminé. En effet la proportion d'individus d'âge inconnu peut évoluer pendant l'été, avec l'état d'avancement de la mue par exemple et cette information peut être utile.

A titre expérimental, les baguages aux dortoirs seront autorisés à raison d'un par an et par espèce, à la condition de fournir un rapport sur la manière exacte dont vous avez procédé. Après l'examen de ces rapports, et des proportions de juvéniles relevées dans les dortoirs, nous déciderons de la suite à donner (suppression ou généralisation) au baguage en dortoir dans le cadre de ce thème. La raison de cette contrainte est simple: nous suspectons que chez certaines espèces, dont l'hirondelle de cheminée, la proportion de juvéniles dans les captures dépend de la manière d'opérer. On ne pourrait donc plus utiliser cette proportion pour évaluer le succès de la reproduction. Ne pas oublier de noter R (dortoir) dans la case C sur les bordereaux.

RAPPORT.

Mis à part le point particulier ci-dessus, aucun rapport n'est demandé. Les indices de natalité seront calculés automatiquement à l'échelle du pays à partir des fichiers des captures. Rappelons à cet égard que, comme pour les autres thèmes du C.R.B.P.O., le strict respect du protocole est indispensable pour résoudre la question biologique posée.